



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2020

**MARATHON
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition</i>	3
4. <i>Mode de classement</i>	3
C. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
1.1. <i>Composition des équipages :</i>	4
1.2. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race) :</i>	4
D. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportif.ve.s sélectionné.e.s	4
E. Divers	5
1. <i>Règles spécifiques concernant les athlètes qui souhaitent "doubler" avec une autre activité de haut niveau ministérielle Dans le cas où les deux programmes sont compatibles les athlètes peuvent courir dans les deux disciplines. Dans le cas contraire, les athlètes pourront réaliser les épreuves de sélection dans les deux disciplines et choisiront la discipline à l'issue des épreuves de sélection les plus tardives.</i>	5
2. <i>Participation financière des sportifs(ves). En dehors du Championnat d'Europe, la Fédération sollicitera une participation de chaque sportifs(ves) à hauteur de 20€ par jour de stage ou de compétition avec un montant plafond de 150€ par action.</i>	5
F. Règles de sélections 2021	5

A. Préambule

L'ensemble des informations et règles de sélection données dans ce document sont conditionnées par l'évolution de la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Dans le cas où l'une des compétitions prévues dans ce document serait annulée ou déplacée du fait de la lutte contre la propagation du virus, ces règles de sélection de l'équipe de France de marathon 2020 ne seraient plus valables.

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France de Marathon lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2020.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique National.

La performance individuelle ou en équipage et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. A ce titre, la FFCK a pour ambition de présenter des bateaux performants sur chaque épreuve internationale.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Elles contribuent pleinement à leurs réussites. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection se déroulera les **29 et 30 août à Vaires-sur-Marne lors de l'Open de France de Marathon** (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2005,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois, et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior » et « moins de 23 ans », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la compétition de sélection.

Pour la catégorie « senior », les classements seront ceux des épreuves de monoplaces d'une part, et de biplaces d'autre part sur la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportif.ve.s de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

Programme prévisionnel d'actions

- Du 29 septembre au 5 octobre 2020 : Championnat d'Europe Budapest (H),

C. Propositions de sélection

1. Préambule

Dans un souci de performance de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative et des compositions d'équipages différents des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif.ve sélectionné.e sera tenu de participer à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e sportif.ve ne pourrait pas honorer sa sélection (raisons scolaires, santé, sélection pour une autre échéance internationale ex : CEL,...), le.a sportif.ve suivant.e au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné.e sur décision du Directeur Technique National.

1.1. Composition des équipages :

- Dans la catégorie « Senior » la sélection des équipages se fera en fonction des classements des courses de sélections en K2 hommes seniors, K2 dames seniors et C2 hommes seniors. Les sportif.ve.s âgé.e.s de moins de 23 ans inscrit.e.s en K2 ou C2 seront classé.e.s dans la catégorie « Senior ».
- Dans la catégorie « junior » chaque sportif.ve retenu à partir du classement des épreuves monoplaces lors des courses de sélections peut être sélectionné.e pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'équipe de France incombe au manager marathon.

1.2. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

La sélection pour les épreuves de courte distance (Short Race) pour le championnat d'Europe sera faite à partir de la liste des sportif.ve.s sélectionné.e.s sur les épreuves de longue distance.

D. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportif.ve.s sélectionné.e.s

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportif.ve.s sélectionné.e.s pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le lundi 7 septembre 2020 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

E. Divers

1. Règles spécifiques concernant les athlètes qui souhaitent "doubler" avec une autre activité de haut niveau ministérielle

Dans le cas où les deux programmes sont compatibles les athlètes peuvent courir dans les deux disciplines. Dans le cas contraire, les athlètes pourront réaliser les épreuves de sélection dans les deux disciplines et choisiront la discipline à l'issue des épreuves de sélection les plus tardives.

2. Participation financière des sportifs(ves).

En dehors du Championnat d'Europe, la Fédération sollicitera une participation de chaque sportifs(ves) à hauteur de 20€ par jour de stage ou de compétition avec un montant plafond de 150€ par action.

F. Règles de sélections 2021

Les résultats de la saison internationale 2020 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2021.